FEDERATION FRANCAISE de RUGBY

COMITE TERRITORIAL CORSE

DEMANDE D'AUTORISATION DE CHANGEMENT : DATE :
HORAIRE :
TERRAIN :

Ne peut être officialisée qu'après accord de la Commission, 15 jours avant la date de la rencontre. Cet état de fait doit rester exceptionnel, il sera fait application stricte des règlements de la FFR.

Procédure :

1/ le club sollicitant le report ou l'inversion d'un match, doit en demander l'accord par courrier ou fax au club adverse (copie au secrétariat du comité organisateur de la compétition et au Comité Corse).

2/ lorsque le club adverse donne sa réponse par courrier ou fax, le club demandant notifie au comité organisateur et au Comité Corse toujours par courrier ou fax le report ou l'inversion, lequel prend les mesures nécessaires.

TITRE DE LA COMPETITION :……..…

CLUB A :……..……

CLUB B :……..…

CATEGORIE :……

DATE PREVUE :(jour et heure)……

DATE REPORT : (jour et heure)……

A ……, Le…….....

Responsable Club A
Cachet du Club

Avis du Club B
Cachet du Club

AVIS DU COMITE ORGANISATEUR
Cachet du Comite

AVIS DU COMITE CORSE
Cachet du Comite

Résidence Revinco – Bât E4 – 20290 BORGO Tél : 04.95.35.69.24 – Fax : 04.95.35.62.54
SIRET : 784 405 813 00071 – APE 9319Z
E-mail: 3030u@ffr.fr site internet: www.comitecorsederugby.com